



REPUBLIQUE FRANCAISE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE

Lundi 11 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 11 Avril, les membres composant le conseil Municipal de la Commune de St GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur LIONEL JEAN, Maire.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19H30 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

M.JEAN demande l'autorisation de rajouter des délibérations à l'ordre du jour :

-renouvellement location grand logement ancien Presbytère

-sollicitation agent communal et matériel de la Commune de STJULIEN AUX BOIS-TRAVAUX DE FAUCHAGE-

PRESENTS : JEAN LIONEL- JURBERT MFRANCE-VONTRAT ANDRE- BOYER MAXIME- AIGUEPERSE CHRISTINE- CHAUZEIX SARAH.

ABSENTE, EXCUSEE : GUBERT NATHALIE (pouvoir JEAN LIONEL)

A l'unanimité, Mme Aigueperse Christine est désignée Secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur Jean Christophe MONTEIL, Conseiller financier des Collectivités Territoriales, est venu nous présenter une analyse financière des comptes de la Commune ainsi que la méthodologie appliquée.

Il s'avère que la Capacité d'Auto- Financement (CAF) de notre commune est positive cette année grâce à une gestion fine des dépenses de fonctionnement et au non-renouvellement d'un poste d'agent technique.

Monsieur Monteil nous démontre alors que la comparaison des résultats financiers (indice de référence) de notre commune avec les communes de notre groupe (les communes de moins de 250 habitants) affiche de bons résultats, permettant ainsi d'inscrire Saint Geniez ô Merle dans le haut du classement en termes de gestion des comptes communaux.

➤ **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/02/2022**

Approuvé à l'unanimité

➤ **Budgets eau/Commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix adopte les budgets primitifs de la Commune/Eau pour 2022 dont les crédits sont votés par chapitre.

- **Budget général Commune :**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **464 301,68 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **307 248,74 €**

- **Budget général EAU :**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **42 415,69 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **55 022,60 €**

➤ **Vote des taux 2022 de la fiscalité locale selon le détail ci-dessous :**

Taxe foncière (Bâti) 36.08%, taxe foncière (non bâti) 37.00%

Aucun changement par rapport à l'année précédente.

➤ **Vote des subventions 2022** aux associations pour un montant de **1350 €**

➤ **Renouvellement des contrats de location**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail de location de 1 an pour les logements non meublés de l'ancien presbytère selon les conditions stipulées dans le contrat de location de chaque locataire :

- René ALRIC : du 01/04/2022 au 31/03/2023 – le petit logement
- Benjamin MEILHAC du 15/05/2022 au 14/05/2023 – le grand logement

La révision du montant du loyer s'effectue selon l'indice de référence INSEE de leur contrat de location.

➤ **Réalisation d'une convention avec la Commune de Saint Julien Aux Bois pour les travaux de fauchage de la voirie communale en raison du désistement de la SAS PESTEIL.**

Approuvé à l'unanimité

➤ **Une convention est passée avec le CDG 19 (Centre Départemental de la fonction publique Territorial de la Corrèze) pour 3 ans, permettant ainsi de disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la Santé et de la sécurité au Travail.**

Une inspection de Sécurité des Conditions de Travail a eu lieu le 13 Avril 2022 à la mairie de Saint Geniez.

Approuvé à l'unanimité

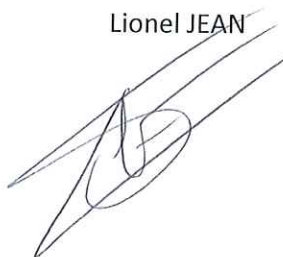
➤ Questions diverses

- Approbation du devis RIVIERE TP de Saint Privat, matériaux de blocage pour le chemin rural du Vert ainsi que le terrassement du chemin rural de Rouzeyrol.
- Acceptation de la motion de censure prise par le conseil communautaire XV'D pour montrer notre désapprobation envers les décisions gouvernementales face à l'injustice rencontrées par certains professionnels du secteur Médico-Social.
Ceci ayant pour objectif d'attirer l'attention sur la situation de certains personnels de l'EPDA de Servières le Château face au versement du complément de traitement indiciaire de 183€ dans le cadre de Ségur Santé. En sont exclus les agents des services : cuisine, maintenance, buanderie, administration-direction et les ASH qui assurent la propreté des lieux communs...
- Accueil d'un stagiaire mineur, Thomas ALRIVIE pour un stage de 8 semaines suivi d'un emploi saisonnier de 4 semaines.
Approuvé à l'unanimité
- remerciements de Mme Ferro Patrica et Eric Meilhac à l'occasion du décès de M.FERRO FILIPPO.

Levée de séance à 24h15.

Le Maire

Lionel JEAN



La secrétaire de séance

Christine AIGUEPERSE

Maxime BOYER



Marie France JURBERT



Sarah CHAUZEIX



André VONTRAT



Nathalie GUBERT(Pouvoir)

